

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU PRESIDENT

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

N°21/25

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de GROSSETO-PRUGNA,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'arrêté n°20/25 pris en date du 28.01.25 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du Comité Social Territorial en date du 23.01.25,

Vu la délibération n°20/19 prise en date du 25.11.19 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1 – MARTINI GABRIELLE	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	01.04.2025

Avancement au grade de : Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1 – PANTALACCI FABRICE	Adjoint d'Animation	01.04.2025
2 – BATTESTI FANNY	Adjoint d'Animation	01.08.2025

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1 – LANFRANCHI DOMINIQUE	Adjoint Technique	01.04.2025
2 – FARIA DOS SANTOS JESSICA	Adjoint Technique	01.04.2025
3 – MEYNIER (HEDOUIN) KARINE	Adjoint Technique	01.04.2025
4 – MARCORI CHRISTELLE	Adjoint Technique	01.04.2025
5 – LARROQUE OLIVIER	Adjoint Technique	01.04.2025

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1 – CARDELLA BRIGITTE	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	01.04.2025
2 – FRESSE SIMONE	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	01.04.2025
3 – GOUT LINDA	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	01.04.2025
4 – NIEDDU (AGNELLO) AURELIE	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	01.04.2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent arrêté, rendu exécutoire, fera l'objet d'un affichage dans la collectivité,

Article 4 : Conformément à l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Grosseto-Prugna, le 03 Février 2025

La Présidente

Valérie BOZZI



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°82.623 du 22 juillet 1982.

A Grosseto-Prugna, le

La Présidente

Valérie BOZZI

